

PRE : PRÉVENTION



1. Responsables de la commission

FRANCK Delphine, diététicienne libérale
WINTERHOLER Sophie, diététicienne libérale

2. Référence au Projet de santé de la CPTS

- **Action 22** : Réaliser une cartographie exhaustive de l'ensemble des actions de prévention menées par les différents acteurs sur le territoire de Mulhouse Agglomération
- **Action 23** : Mettre en place un examen annuel de prévention en santé à destination de l'ensemble de la population, gratuit pour celle-ci et revalorisé pour les professionnels.

3. Objectifs de la commission :

La commission prévention de la CPTS Mulhouse Agglo se divise en 2 groupes de travail :

- Groupe 1 « Examen de prévention santé »
- Groupe 2 « Actions de prévention »

Le groupe 2 est accompagné d'une société externe, "Hippocrate Développement", ayant pour objectif d'effectuer le recensement et le déploiement des actions de prévention en 2022 grâce à l'aide d'un outil web dynamique.

Pour piloter cette commission, deux diététiciennes nutritionnistes dont la prévention est au cœur de leur métier se sont mobilisées pour créer une équipe pluriprofessionnelle impliquée dans la prévention : professionnels de soins (médecins, pharmaciens, réseau de santé), territoriaux (ville de Mulhouse, ARS, CPAM) et associatifs (Papillons Blancs).

La promotion et la prévention de la santé sont au cœur des débats du système de santé. Il est important de valoriser les actions présentes sur notre territoire et de les faire connaître à l'ensemble des professionnels de santé médicaux, paramédicaux et médicosociaux.

4. Composition du groupe de travail :

PRE 1 :

- Les 2 responsables du groupe de la commission, diététiciennes libérales
- 1 médecin néphrologue libéral
- 1 pharmacienne
- 1 médecin retraité du Réseau Santé Sud Alsace
- 1 animatrice prévention santé de la CPAM

PRE 2 :

- Les 2 responsables du groupe de la commission, diététiciennes libérales
- 1 ophtalmologue
- 1 médecin généraliste libéral
- 1 technicienne de laboratoire salariée
- 1 conseiller municipal délégué à la santé de la ville de Mulhouse
- 1 médecin coordinateur du Réseau Santé Sud Alsace
- 1 coordinatrice administrative du Réseau Santé Sud Alsace
- 1 chargée de mission en prévention et promotion de la santé de l'ARS du Haut-Rhin
- 1 éducatrice spécialisée de ADAPEI Papillons Blancs d'Alsace

5. Dates des réunions

PRE 1 :

- Le 15 juin 2021 18h30 - 20h00
- Le 5 août 2021 12h00 - 14h00

PRE 2 :

- Le 28 juin 2021 19h00 - 20h00
- Le 9 décembre 2021 20h00 - 21h00

6. Rapport d'activité

Recensement des actions de prévention (Référence PRE1)

La CPTS Mulhouse Agglomération a souhaité organiser un recensement de l'ensemble des structures et de leurs actions de prévention sur le territoire et mettre en place un outil dynamique de recherche des structures et actions de prévention du territoire. Ceci afin de permettre aux professionnels de santé du territoire de connaître et mobiliser facilement les actions de prévention existantes ainsi que de définir les champs où il serait pertinent de proposer de nouvelles actions de prévention.

Il a notamment été évoqué lors de la rédaction du projet de santé de la CPTS d'initier des actions à destination des enfants de 3-11 ans (actions en lien avec les Compétences Psychosociales associant les parents) et les 12-25 ans : thématiques de l'équilibre alimentaire, de l'activité physique, information/sensibilisation sur les conduites addictives, comportements à risque en matière de sexualité, accès aux soins dentaires, etc.

Pour mener à bien ce recensement, la CPTS Mulhouse Agglomération a choisi d'être accompagnée par un cabinet de conseil externe qui a pour mission :

- de réaliser le recensement de l'offre de prévention par la réalisation d'une cartographie exhaustive de l'ensemble des actions de prévention menées par les différents acteurs sur le territoire de la CPTS avant la fin du premier semestre 2022
- de rédiger le cahier des charges d'un outil dynamique de recherche des structures et actions de prévention du territoire à destination des professionnels de santé de la CPTS. Cet outil sera ensuite mis en place en 2022.

Le cabinet de Conseil Hippocrate Développement a été choisi fin juin 2021 après un appel à candidature qui a permis de recevoir deux offres intéressantes.

Après un tour d'horizon des outils existant déjà et de leur limites (juillet-septembre), la fiche de recensement des actions a été rédigée (octobre) puis testée auprès de 4 partenaires proposant des actions de prévention (novembre) et adaptée suite de ce test (décembre). En parallèle, la CPTS a choisi une solution permettant d'effectuer le recensement directement en ligne sur le site de la CPTS (sous-domaine : prevention.cpts-mulhouse-agglo.fr). Cet outil est en cours de paramétrage pour correspondre à la fiche de recueil rédigée. En parallèle, il a été établi une liste de partenaires de prévention à solliciter pour diffusion du lien permettant de renseigner en ligne la fiche d'action de prévention. Les fiches saisies seront modifiables à tout moment par le responsable de l'action de prévention l'ayant rédigé ce qui facilite la mise à jour. L'accès à cet annuaire sera diffusé aux professionnels de santé de l'agglomération mulhousienne dès qu'il sera opérationnel.

Promotion du centre d'examen de santé (Référence PRE2)

La CPTS Mulhouse Agglomération a également œuvré en 2021 pour favoriser le recours aux services proposés par le Centre d'Examen en Santé du Haut-Rhin. Elle en a effectué la promotion :

- en diffusant plusieurs informations dans la lettre mensuelle (Lettre d'information n°3 de septembre et n°6 de décembre),
- en hébergeant les informations sur la page d'accueil du site internet de la CPTS,
- en proposant des affiches et des formulaires d'inscriptions au centre de vaccination mobile Vacci'Mouv.

Afin de pouvoir définir si des patients ont été adressés par un membre de la CPTS, les formulaires d'inscription distribués par la CPTS comportent un numéro spécifique.



Sur le site web de la CPTS



A l'intérieur du Vacci'Mouv

Selon la CPAM qui gère le Centre d'Examen en Santé du Haut-Rhin, seules trois personnes ont bénéficié d'un examen de prévention en santé avec un formulaire d'inscription spécifique CPTS au cours du 4ème trimestre 2021 (1 en octobre, 2 en novembre et 0 en décembre).

Plusieurs facteurs posent des interrogations :

- la méthode d'identification des patients adressés par la CPTS (les professionnels de santé adresseurs n'ayant pas toujours le formulaire spécifique disponible au moment d'en parler aux personnes concernées)
- le déménagement du CES, fin 2021, qui a engendré des perturbations
- la crise sanitaire qui engendre d'autres priorités

Les responsables de la commission proposent de poursuivre le projet avec le CES en recherchant une amélioration de ces différents points avec l'équipe et en réfléchissant à une méthode de fléchage plus efficiente.

7. Déclinaison dans le cadre des Missions CPTS :

- Renforcer la visibilité et la lisibilité de l'offre de prévention par la réalisation d'une cartographie exhaustive de l'ensemble des actions de prévention menées par les différents acteurs sur le territoire de la CPTS.
- Etudier la faisabilité d'un examen annuel gratuit de prévention en santé à destination de l'ensemble de la population.
- Renforcer la prévention des troubles somatiques chez les patients atteints de troubles psychiques/psychiatriques en coordination avec le PTSM du Haut-Rhin et le CLSM de Mulhouse.

8. Eléments contractuels et indicateurs (dans contrat ACI) :

Missions	Indicateur	Type d'indicateur	Valeur initiale	Source donnée	Objectif N+1	Pièces justificatives	Montant annuel alloué
développement des actions territoriales de prévention	Elaboration d'une cartographie exhaustive des actions de préventions existantes*	Résultat*	0*	CPTS	0*	Rapport d'activité	(5 000€*)
	Augmentation du nombre de patients orientés vers l'examen annuel de prévention proposé par le CES	Suivi	0	CPAM	>100	Code PREMTES	7 000€
	Faire un état des lieux des populations en déshérence par rapport aux actions de prévention (rapport de faisabilité et de population cible)	Résultat	0	CPTS	1	Rapport d'activité	6 500€

*N+1, neutralisation de l'indicateur. Pour la première année, le montant annuel sera calculé sur les trois indicateurs restants ; par conséquent, le montant alloué sera redistribué respectivement pour les trois actions restantes de la manière suivante : 7000 €, 6500 €, 6500 € **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

9. Eléments permettant d'apprécier l'atteinte des objectifs

Elaboration d'une cartographie exhaustive des actions de préventions existantes*	En cours (Référence PRE1)
Augmentation du nombre de patients orientés vers l'examen annuel de prévention proposé par le CES	Partiellement atteint (Référence PRE2)
Faire un état des lieux des populations en déshérence par rapport aux actions de prévention (rapport de faisabilité et de population cible)	Non réalisé